

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Naomye Doody-Bérard

<https://www.cadre21.org/membres/1af26cbf7a22b90d61de34c6>

Date d'obtention : 2022-10-03 16:43:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer la victime

Remplir la grille afin de ne pas suggérer de réponses.

Rencontrer les "témoins"

Confisquer le téléphone

Rencontrer l'investigateur + grille

Si acte malveillant: Police

Si acte impulsif: DPJ, rencontres, discussion avec policier scolaire

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut prendre le temps lors de chaque situations de bien évaluer et de ne pas prendre de décisions impulsivement. La méthode SEXTO est notre meilleur ami lors de ces situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

évaluer si c'est une situation malveillante ou impulsive.